

CONSEIL DE L'EUROPE
CONVENTION EUROPEENNE DU PAYSAGE

*JOURNEES NATIONALES SUR
LA MISE EN ŒUVRE DE LA CONVENTION EUROPEENNE
SUR LE PAYSAGE EN FRANCE*

Journées des paysages

*Paysages d'ici et d'ailleurs :
regards croisés sur quelques démarches paysagères
à différentes échelles, de part et d'autre des frontières*

Strasbourg, 26 novembre 2019
Visite d'étude, 27 novembre 2019

– PROGRAMME –
22 novembre 2019



Village pittoresque et vignoble de Cleebourg

Conseil de l'Europe – Direction de la participation démocratique
Secrétariat de la Convention du Conseil de l'Europe sur le paysage

**Programme de travail du Conseil
de l'Europe relatif à la mise en
œuvre de la Convention
européenne du paysage pour la
période 2020-2021**

*Mme Maguelonne DEJEANT-PONS
Secrétaire exécutive de
la Convention européenne du paysage
Conseil de l'Europe*

Le Conseil de l'Europe

47 Etats membres

Strasbourg, France

Principaux objectifs :

- promouvoir la **démocratie**, les **droits de l'homme**, la **prééminence du droit**
- rechercher des **solutions communes** aux **grands problèmes de société**



La Convention européenne du paysage



I. PRÉSENTATION

II. LE PROGRAMME DE TRAVAIL DE LA CONVENTION 2019-2021



I. PRÉSENTATION

- 1. Origines de la Convention**
- 2. Etat des signatures et des ratifications**
- 3. Pourquoi une Convention sur le paysage ?**
- 4. Philosophie de la Convention**
- 5. Objectifs de la Convention**
- 6. Champ d'application de la Convention**
- 7. Définitions**





1. Origines de la Convention

- Travaux des Comités directeurs du Conseil de l'Europe de la nature et de la culture relatifs au paysage rural et concernant le paysage culturel
- Charte de Séville du paysage méditerranéen et Projet élaboré par le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe
- Décision en 1999 du Comité des Ministres de créer un groupe restreint d'experts au niveau gouvernemental chargé de la rédaction d'une Convention européenne du paysage
- Adoption du texte final de la Convention par le Comité des ministres le 19 juillet 2000
- La Convention a été ouverte à la signature à Florence, en Italie, le 20 octobre 2000, dans le cadre de la Campagne du Conseil de l'Europe "L'Europe, un patrimoine commun"
- Entrée en vigueur de la Convention le 1er mars 2004
- Protocole portant amendement à la Convention le 1er août 2016
- Entrée en vigueur du Protocole, prochainement



2. Etat des signatures et des ratifications

39 ratifications

Adore, Arménie, Azerbaïjan, Belgique, Bosnie et Herzégovine, Bulgarie, Croatie, Chypre, République tchèque, Danemark, Estonie, Finlande, France, Géorgie, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Moldova, Montenegro, Pays-Bas, Macédoine du Nord, Norvège, Pologne, Portugal, Roumanie, Saint Marin, Serbie, République slovaque, Slovénie, Suède, Suisse, Espagne, Turquie, Ukraine, Royaume-Uni

2 signatures

Islande, Malte

autres Etats membres du Conseil de l'Europe (47)

Albanie, Autriche, Allemagne, Liechtenstein, Monaco, Fédération de Russie

...autres Etats, non membres du Conseil de l'Europe

3. Pourquoi une Convention sur le paysage ?

Les évolutions des techniques de production agricole, sylvicole, industrielle et minière, ainsi que les pratiques en matière d'aménagement du territoire, d'urbanisme, de transport, de réseaux, de tourisme et de loisirs, et plus généralement les changements économiques mondiaux ont très fréquemment conduit à une *transformation des paysages*.

La Convention exprime le souci de parvenir ainsi à un *développement durable fondé sur un équilibre harmonieux entre les besoins sociaux, l'économie et l'environnement*.

Elle a pour objectif de répondre au souhait du public de jouir de *paysages de qualité*.



4. Philosophie de la Convention

« Le paysage ...

... participe de manière importante à l'intérêt général, sur les plans **culturel**, **écologique**, **environnemental** et **social**, et ... constitue une ressource favorable à l'activité **économique**, dont une protection, une gestion et un aménagement appropriés peuvent contribuer à la **création d'emplois** ;

... concourt à l'élaboration des **cultures locales** et ... représente une composante fondamentale du **patrimoine culturel** et **naturel** de l'Europe, contribuant à l'**épanouissement des êtres humains** et à la **consolidation de l'identité** européenne ;

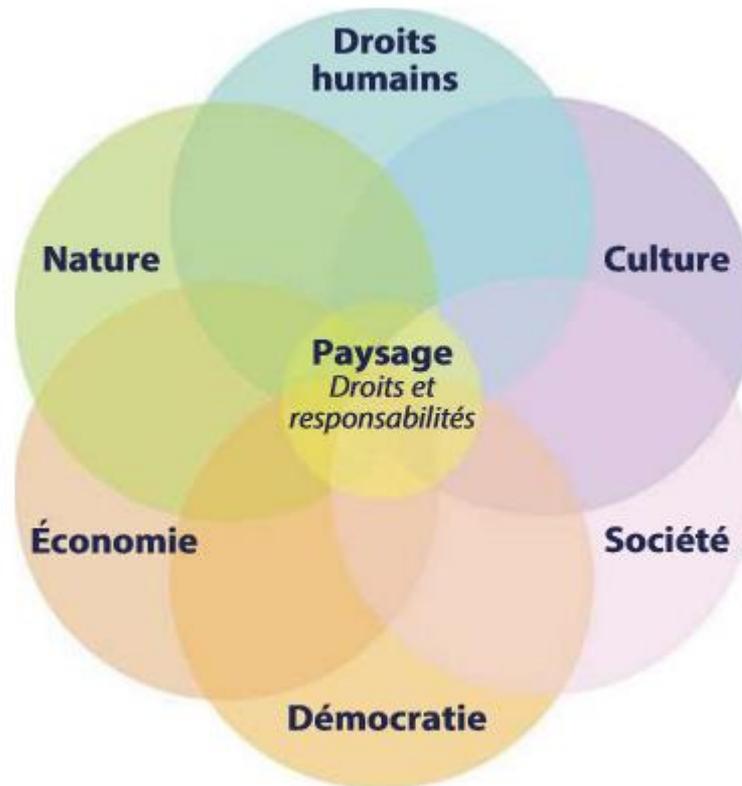
... est partout un élément important de **la qualité de vie des populations** : dans les milieux urbains et dans les campagnes, dans les territoires dégradés comme dans ceux de grande qualité, dans les espaces remarquables comme dans ceux du quotidien ;

... constitue un élément essentiel du **bien-être individuel et social**, et ... sa protection, sa gestion et son aménagement impliquent des **droits et des responsabilités pour chacun**».

Préambule de la Convention européenne du paysage



La « fleur du paysage »



Source: Groupe de travail « Paysage et démocratie » de la Convention européenne du paysage, Conseil de l'Europe (Design : Adrien D.).



5. Objectifs de la Convention

**Promouvoir la protection, la gestion
et l'aménagement des paysages**

**Organiser la coopération
internationale dans ce domaine.**



6. Champ d'application de la Convention

Elle s'applique à *tout le territoire* des Parties et porte sur les *espaces naturels, urbains et périurbains*, qu'ils soient *terrestres, aquatiques ou maritimes*.

Elle ne concerne donc pas uniquement les *paysages remarquables*, mais aussi les *paysages ordinaires du quotidien* et les *espaces dégradés*.



Le paysage est reconnu indépendamment qualité du cadre de vie des citoyens et de sa valeur exceptionnelle car *toutes les formes de paysage conditionnent la vie des êtres humains et méritent d'être prises en compte* dans les politiques paysagères.

Le Préambule souligne que les Etats souhaitent instituer “un *instrument nouveau* consacré exclusivement à la protection, à la gestion et à l'aménagement de tous les paysages européens”.

7. Définitions

1. «**Paysage**» désigne une partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leur interrelation.
2. «**Politique du paysage**» désigne la formulation par les autorités publiques compétentes des principes généraux, des stratégies et des orientations permettant l'adoption de mesures particulières en vue de la protection, la gestion et l'aménagement du paysage.
3. «**Objectif de qualité paysagère**» désigne la formulation par les autorités publiques compétentes, pour un paysage donné, des aspirations des populations en ce qui concerne les caractéristiques paysagères de leur cadre de vie.
4. «**Protection des paysages**» comprend les actions de conservation et de maintien des aspects significatifs ou caractéristiques d'un paysage, justifiées par sa valeur patrimoniale émanant de sa configuration naturelle et/ou de l'intervention humaine.
5. «**Gestion des paysages**» comprend les actions visant, dans une perspective de développement durable, à entretenir le paysage afin de guider et d'harmoniser les transformations induites par les évolutions sociales, économiques et environnementales.
6. «**Aménagement des paysages**» comprend les actions présentant un caractère prospectif particulièrement affirmé visant la mise en valeur, la restauration ou la création de paysages.



II. LE PROGRAMME DE TRAVAIL DE LA CONVENTION 2019-2021

- 1. Suivre la mise en œuvre de la Convention**
- 2. Promouvoir la coopération internationale**
- 3. Collecter des exemples de bonnes pratiques**
- 4. Promouvoir la connaissance et la recherche**
- 5. Favoriser la sensibilisation**
- 6. Promouvoir l'accès à l'information**





1. Suivre la mise en oeuvre de la Convention

Le dispositif institutionnel

Le **Comité d'experts compétent existant**, établis en vertu du Statut du Conseil de l'Europe, est chargés du suivi de la mise en œuvre de la Convention : le Comité directeur de la culture, du patrimoine et du paysage (CDCPP).

Les **Conférences du Conseil de l'Europe sur la Convention européenne du paysage**: les représentants des Parties se rencontrent régulièrement pour mettre au point des programmes communs et coordonnés et assurer de façon conjointe le suivi de la mise en œuvre de la Convention.

Les trois organes du Conseil de l'Europe – le Comité des Ministres, l'Assemblée parlementaire et le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux d'Europe – sont représentés ainsi que des organisations internationales gouvernementales et non gouvernementales.

Le **Conseil de l'Europe** assure le Secrétariat de la Convention et dispose de structures où toutes les Parties à la Convention peuvent se faire représenter.





Mesures nationales à adopter

Mesures générales

- 1. la reconnaissance juridique du paysage** en tant que composante essentielle du cadre de vie des populations, expression de la diversité de leur patrimoine commun culturel et naturel, et fondement de leur identité;
- 2. la définition et la mise en œuvre des politiques du paysage** visant la protection, la gestion et l'aménagement des paysages;
- 3. des procédures de participation du public**, des autorités locales et régionales et des acteurs concernés par la conception et la réalisation des politiques du paysage;
- 4. l'intégration du paysage dans les politiques** d'aménagement du territoire, d'urbanisme et dans les politiques culturelle, environnementale, agricole, sociale et économique, ainsi que dans les autres politiques pouvant avoir un effet direct ou indirect sur le paysage.



Mesures particulières

1. la sensibilisation de la société civile, des organisations privées et des autorités publiques à la valeur des paysages, à leur rôle et à leur transformation;

2. la formation et l'éducation :

- la formation de spécialistes de la connaissance et de l'intervention sur les paysages, des programmes pluridisciplinaires de formation sur la politique, la protection, la gestion et l'aménagement du paysage, destinés aux professionnels du secteur privé et public et aux associations concernées, et

- des enseignements scolaires et universitaires abordant, dans les disciplines intéressées, les valeurs attachées au paysage et les questions relatives à sa protection, à sa gestion et à son aménagement;



3. l'identification et la qualification : il y a lieu de mobiliser les acteurs concernés en vue d'une meilleure connaissance des paysages, et guider les travaux d'identification et de qualification des paysages par des échanges d'expériences et de méthodologies, organisés entre les Parties à l'échelle européenne;

4. la formulation d'objectifs de qualité paysagère: il s'agit de formuler des objectifs de qualité paysagère pour les paysages identifiés et qualifiés, après consultation du public;

5. la mise en œuvre des politiques du paysage : il convient de mettre en place des moyens d'intervention visant la protection, la gestion et/ou l'aménagement des paysages.



Mesures internationales : la coopération européenne et internationale

1. Politiques et programmes internationaux

Les Parties s'engagent à coopérer au niveau international sur un plan européen lors de la prise en compte de la dimension paysagère dans les politiques et programmes internationaux, et à recommander, le cas échéant, que les considérations concernant le paysage y soient incorporées. Elles s'engagent à coopérer pour renforcer l'efficacité des mesures prises conformément aux articles de la Convention, et en particulier :

- à offrir une assistance technique et scientifique mutuelle par la collecte et l'échange d'expériences et de travaux de recherche en matière de paysage ;
- à favoriser les échanges de spécialistes du paysage, notamment pour la formation et l'information
- à échanger des informations sur toutes les questions visées par les dispositions de la Convention.

2. Paysages transfrontaliers

Les Parties s'engagent à encourager la coopération transfrontalière au niveau local et régional et, au besoin, à élaborer et mettre en oeuvre des programmes communs de mise en valeur du paysage.



Systeme d'information de la Convention européenne du paysage

▶ Albania		▶ Lithuania	
▶ Andorra		▶ Luxembourg	
▶ Armenia		▶ "The former Yugoslav Republic of Macedonia"	
▶ Austria		▶ Malta	
▶ Azerbaijan		▶ Republic of Moldova	
▶ Belgium		▶ Monaco	
▶ Bosnia and Herzegovina		▶ Montenegro	
▶ Bulgaria		▶ Netherlands	
▶ Cyprus		▶ Norway	
▶ Croatia		▶ Poland	
▶ Czech Republic		▶ Portugal	
▶ Denmark		▶ Romania	
▶ Estonia		▶ Russia	
▶ Finland		▶ San-Marino	
▶ France		▶ Serbia	
▶ Georgia		▶ Slovak Republic	
▶ Germany		▶ Slovenia	
▶ Greece		▶ Spain	
▶ Hungary		▶ Sweden	
▶ Ireland		▶ Switzerland	
▶ Iceland		▶ Turkey	
▶ Italy		▶ United Kingdom	
▶ Latvia		▶ Ukraine	
▶ Liechtenstein			

Strategies and policy documents in favour of the landscape

Andorra : National Landscape Strategy of Andorra 2016-2020 – Ministry of Environment, Agriculture and Sustainable Development

Ireland : National Landscape Strategy for Ireland 2015-2025 – Ministry for Arts, Heritage and the Gaeltacht

Hungary: National Landscape Strategy (2017-2026) - Ministry of Agriculture

Latvia: Landscape Policy Strategy - Ministry of Environmental Protection and Regional Development

Switzerland: The Swiss Landscape Conception; Landscape 2020 – Federal Office of the Environment

Netherlands: Agenda Landschap – *andschappelijk verantwoord ondernemen voor iedereen*

Portugal : The National policy on architecture and landscape

Armenia: Architectural criteria's protection of landscape character identity of settlements; Provision of the measures for the implementation of the European Landscape Principles of landscape planning in mountainous regions; Introduction of principles are defined by the European Landscape Convention relating to training and education in the higher education systems

...**Finland, Lithuania...**

Legal and financial instruments

France: Landscape policies and legal instruments

Poland: Instruments for the implementation of the national landscape policy :
Landscape audit, Landscape Day

Spain: The National Plan of cultural landscape, “100 Cultural landscapes in Spain”

Italy: Thee National Landscape Observatory

Switzerland: The Swiss Landscape Fund

Horizontal and vertical co-ordination

Czech Republic: Horizontal co-operation with interministerial round tables

Greece: The landscape policy through the regional spatial plans

Serbia: Improvement of the capacity building of regions for the implementation of the European Landscape Convention

Les Recommandations du Comité des Ministres pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage

- [Recommandation N° R \(2008\) 3 sur les orientations pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage](#)
- [Recommandation CM/Rec\(2013\)4 sur le Système d'information de la Convention européenne du paysage du Conseil de l'Europe et son glossaire](#)
- [Recommandation CM/Rec\(2014\)8 sur la promotion de la sensibilisation au paysage par l'éducation](#)
- [Recommandation CM/Rec\(2015\)7 sur le matériel pédagogique pour l'éducation au paysage à l'école primaire](#)
- [Recommandation CM/Rec\(2015\)8 sur la mise en œuvre de l'article 9 de la Convention européenne du paysage sur les paysages transfrontaliers](#)



- [Recommandation CM/Rec\(2017\)7 sur la contribution de la Convention européenne du paysage à l'exercice des droits de l'homme et de la démocratie dans une perspective de développement durable](#)
- [Recommandation CM/Rec\(2018\)9 contribuant à la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage du Conseil de l'Europe: création de fonds public pour le paysage](#)
- [Recommandation CM/Rec\(2019\)7 en vue de la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage du Conseil de l'Europe – L'intégration du paysage dans les politiques relatives aux territoires ruraux en transition agricole et sylvicole, énergétique et démographique](#)
- [Recommandation CM/Rec\(2019\)8 en vue de la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage du Conseil de l'Europe – Paysage et démocratie : participation du public, adoptée par le Comité des Ministres le 16 octobre 2019](#)



Textes adoptés par la 10e Conférence du Conseil de l'Europe sur la Convention européenne du paysage, à Strasbourg le 7 mai 2019

- Déclaration de la Conférence des États membres du Conseil de l'Europe sur la Convention européenne du paysage relative à la reconnaissance professionnelle des architectes paysagistes
- Mémento contribuant à la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage du Conseil de l'Europe – Vers des approches intégrées pour la surveillance du paysage
- Mémento contribuant à la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage du Conseil de l'Europe – La pierre sèche dans le paysage, ancestrale et innovante, pour des territoires durables



2. Promouvoir la coopération européenne et internationale:

les Ateliers du Conseil de l'Europe pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage

- Traiter d'une manière approfondie de la mise en œuvre de certains aspects de la Convention européenne du paysage
- Permettre l'échange d'expériences, en examinant à la fois les bonnes et mauvaises pratiques en matière de protection, de gestion et d'aménagement du paysage européen.

Ateliers 2002 - 23-24 mai, Strasbourg, France

- Politiques du paysage : contribution au bien-être des citoyens européens et au développement durable (approches sociale, économique, culturelle et écologique)
- Identification, qualification du paysage et objectifs de qualité paysagère, en tirant parti des ressources culturelles et naturelles
- Sensibilisation, éducation et formation
- Instruments novateurs en vue de la protection, de la gestion et de l'aménagement du paysage



Ateliers 2003 - 27-28 novembre, Strasbourg, France

Intégration du paysage dans les politiques et programmes internationaux (article 7 de la Convention) et les paysages transfrontaliers (article 9 de la Convention) ;

- Paysage et le bien-être individuel et social (préambule de la Convention) ;**
- Paysage et l'aménagement du territoire (article 5, d de la Convention).**

***Une exposition sur
"Le paysage à travers le regard
des enfants d'Arménie" a été présentée
à l'occasion de la tenue de ces Ateliers.***



Ateliers 2005 -16-17 juin, Cork, Irlande

«Des paysages pour les villes, les banlieues et les espaces périurbains»

Souligner l'importance de la politique paysagère urbaine, en mettant l'accent sur les espaces suburbains et périurbains.



CONSEIL
DE L'EUROPE



EUROPEAN LANDSCAPE CONVENTION
CONVENTION EUROPEENNE DU PAYSAGE



Ateliers 2006

• 11-12 mai, Ljubljana, Slovénie,
« Paysage et société »



• 28-29 septembre, Gironne, Espagne,
« Les objectifs de qualité paysagère, de la théorie à la pratique »



**Ateliers 2007 - 20-21 septembre,
Sibiu, Roumanie**
« Paysage et patrimoine rural »



ROUMANIE



MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT,
DES TRAVAUX PUBLICS ET DES LOGEMENTS



COUNCIL
OF EUROPE

CONSEIL
DE L'EUROPE



EUROPEAN LANDSCAPE CONVENTION
CONVENTION EUROPÉENNE DU PAYSAGE



COUNCIL
OF EUROPE

CONSEIL
DE L'EUROPE

Ateliers 2008



24-25 avril, Piestany, République Slovaque
**« Le paysage dans les politiques
de planification et la gouvernance :
vers un aménagement du territoire intégré »**



Ateliers 2009



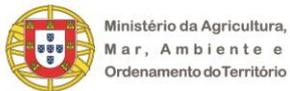
8-9 octobre, Malmö, Suède
**« Paysage et les forces déterminantes
'driving forces' »**



Ateliers 2010 **15-16 avril, Cordoba, Espagne** **« Paysage et infrastructure pour la société »**



Ateliers 2011 **20-21 octobre, Evora, Portugal** **« Paysage multifonctionnel »**



Ateliers 2012 - 2-3 octobre, Thessalonique, Grèce

« Visions pour l'Europe du futur sur la démocratie territoriale : le paysage comme nouvelle stratégie de l'aménagement du territoire... une autre manière de voir le territoire en impliquant la société civile... »



n



Ateliers 2013 - 2-3 octobre, Cetinje, Montenegro

« Les territoires du futur : identification et qualification des paysages, un exercice de démocratie »



MONTENEGRO

MINISTRY OF SUSTAINABLE DEVELOPMENT AND TOURISM



Ateliers 11-12 juin 2014, Wroclaw, Pologne,
«Forum des sélections nationales au Prix du paysage du Conseil de l'Europe »



Ateliers 1-2 octobre 2014, Urgup, Turquie
«Paysages durables et économie :
de la valeur inestimable naturelle et humaine du paysage »



Ateliers 1-2 octobre 2015, Andorra la Vielle, Andorre
**« Paysage et coopération transfrontalière:
le paysage ne connaît pas de frontière »**



Govern d'Andorra



Ateliers 1-2 octobre 2016, Erevan, Arménie
**« Les politiques nationales du paysage pour la mise en oeuvre de
la Convention européenne du paysage »**



Ateliers 5-7 septembre 2017, Brno, République tchèque **«La mise en œuvre de la Convention européenne du paysage au niveau local : la démocratie locale»**



Chairmanship of the Czech Republic
Council of Europe
May – November 2017

Présidence de la République tchèque
Conseil de l'Europe
Mai – Novembre 2017



EUROPEAN LANDSCAPE CONVENTION
CONVENTION EUROPÉENNE DU PAYSAGE



COUNCIL OF EUROPE
CONSEIL DE L'EUROPE



Ateliers octobre 2018, Tropea, Italie **«Paysage et éducation»**



MINISTERO
PER I BENI E
LE ATTIVITÀ
CULTURALI



COUNCIL OF EUROPE LANDSCAPE CONVENTION
CONVENTION DU CONSEIL DE L'EUROPE SUR LE PAYSAGE



COUNCIL OF EUROPE
CONSEIL DE L'EUROPE



Ateliers mars 2019, Séville, Espagne

Eau, paysage et citoyenneté face aux changements mondiaux



Ateliers juin 2020

Forum des sélections nationales pour le Prix du paysage du Conseil de l'Europe – 6^e Session

Ateliers 19-20 October 2020, Lausanne, Suisse

Intégration du paysage dans les politiques sectorielles

3. Collecter des exemples de bonne pratique : le Prix du paysage du Conseil de l'Europe

Résolution CM/Res(2008)3 sur le règlement relatif au Prix du paysage du Conseil de l'Europe

Le « Prix du Paysage du Conseil de l'Europe » constitue une reconnaissance de la politique ou des mesures prises par des collectivités locales et régionales ou des organisations non gouvernementales en matière de protection, de gestion et/ou d'aménagement durable de leurs paysages, faisant preuve d'une efficacité durable et pouvant aussi servir d'exemple aux autres collectivités territoriales européennes.

Ce Prix contribue stimuler les acteurs locaux pour encourager et reconnaître une gestion exemplaire des paysages.

Critères d'attribution du Prix :

- *Développement territorial durable*
- *Exemplarité*
- *Participation du public*
- *Sensibilisation*



1e Session 2008-2009

1. République tchèque
2. Finlande
3. France
4. Hongrie
5. Italie
6. Slovénie
7. Espagne
8. Turquie



2e Session 2010-2011

1. Belgique
2. Cypre
3. République tchèque
4. Finlande
5. France
6. Hongrie
7. Italie
8. Pays-Bas
9. Norvège
10. Serbie
11. Slovaquie
12. Slovénie
13. Espagne
14. Royaume-Uni



3e Session 2012-2013

1. Belgique
2. République tchèque
3. Finlande
4. France
5. Hongrie
6. Irlande
7. Italie
8. Lettonie
9. Lituanie
10. Pays Bas
11. Pologne
12. Portugal
13. Roumanie
14. Serbie
15. Slovaquie
16. Slovénie
17. Espagne
18. Royaume-Uni



4e Session 2014-2015

1. Belgium
2. Croatia
3. Cyprus
4. Czech Republic
5. Finland
6. Hungary
7. Italy
8. Latvia
9. The Netherlands
10. Slovak Republic
11. Spain
12. Turkey



5e Session 2016-2017

13 réalisations

6e Session 2018-2019

23 réalisations





1e Session (2009)

Parc de la Deûle, Lille Métropole (France)

2e Session (2011)

Ville de Carbonia, Carbonia (Italie)

3e Session (2013)

Préserver la valeur écologique dans le paysage de la vallée fluviale de Szprotawa, Association de Basse-Silésie de parcs paysagers, Pologne

4e Session (2015)

Coopération transfrontalière des collectivités locales au profit du patrimoine paysager de la « fabuleuse » Hetés,

Villages de Bödeháza, Gáborjánháza, Szijártóháza, Zalasombatfa (Hongrie), Villages de Genterovci, Kamovci, Radmožanci, Žitkovci, Mostje, Banuta (Slovénie), Association sur la méthodologie des voies vertes et Association de la Route du rideau de fer. Projet présenté par la Hongrie

5e Session (2016-2017)

La réhabilitation de la forteresse de Daugavpils pour sauvegarder des monuments culturels et historiques, Conseil municipal de Daugavpils, Lettonie

6e Session (2018-2019)

La renaturation du cours d'eau de l'Aire, République et Canton de Genève, Suisse – et partenaires de la France et de la Suisse

Résolution CM/Res(2017)18 sur l'Alliance du Prix du paysage du Conseil de l'Europe

Décide que :

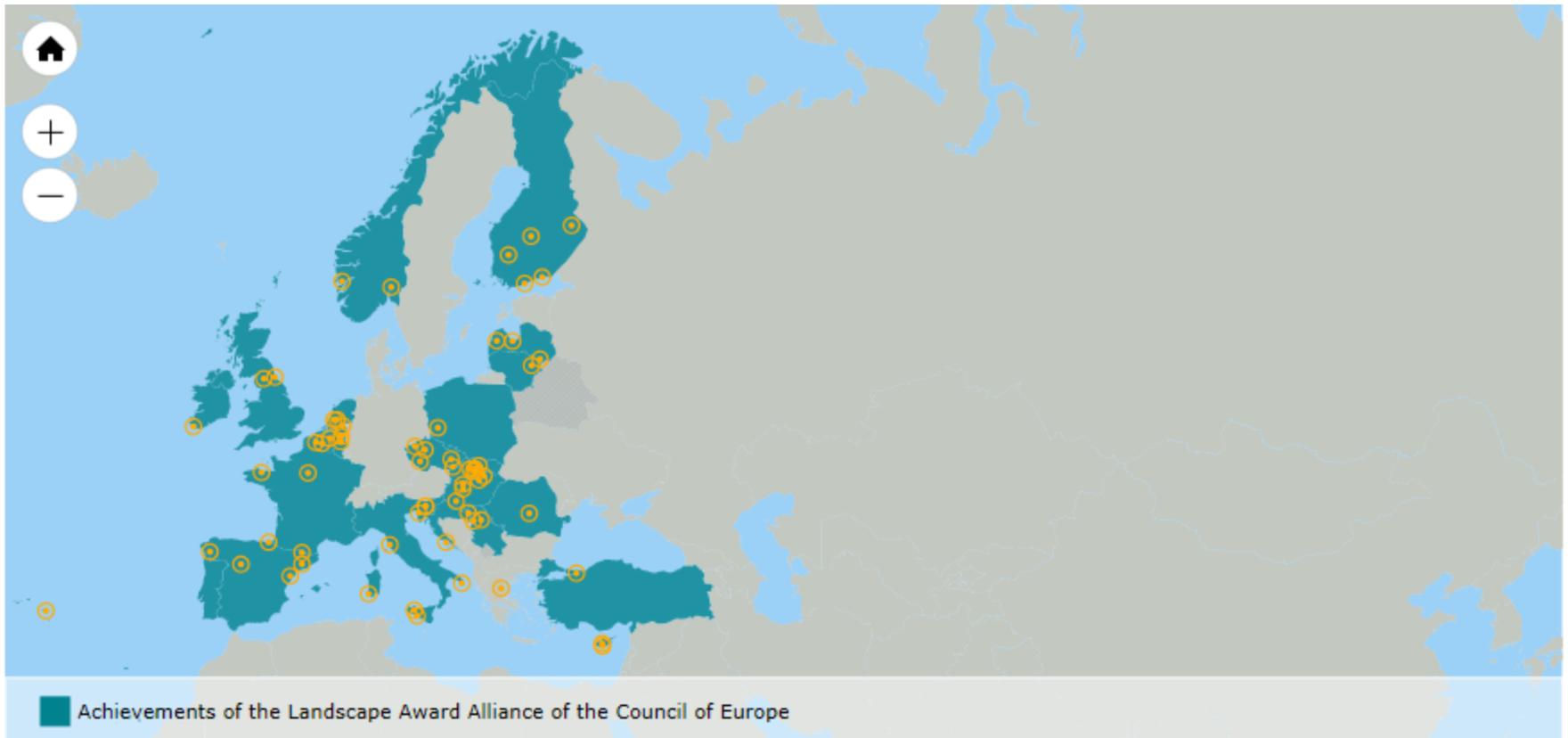
I. Les réalisations exemplaires présentées par les États parties à la Convention européenne du paysage dans le cadre des sessions du Prix du paysage du Conseil de l'Europe et reconnues par le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe font partie de « L'Alliance du Prix du paysage du Conseil de l'Europe »[1] ;

II. Les Parties sont invitées à encourager la couverture médiatique de l'Alliance du Prix du paysage du Conseil de l'Europe, afin de sensibiliser le public à l'importance du paysage.

[1]. www.coe.int/fr/web/landscape/landscape-award-alliance.

88 réalisations font partie de l'Alliance



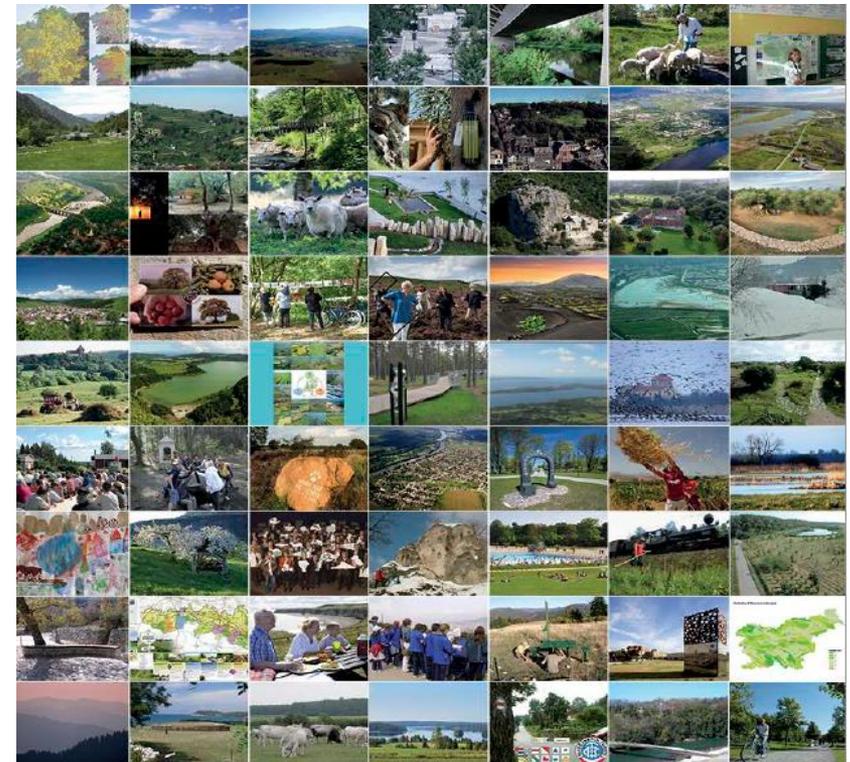


Disclaimer

- > [Overview of the Projects of the Council of Europe Landscape Award Alliance](#): classification based on the actors, the scope and the objectives of the Projects

02/12/2019





European Landscape Convention
**THE LANDSCAPE AWARD ALLIANCE
 OF THE COUNCIL OF EUROPE**

European spatial planning
 and landscape, No. 105

Convention du Conseil de l'Europe
 sur le paysage
ALLIANCE DU PRIX DU PAYSAGE

Aménagement du territoire
 européen et paysage, n° 105



4. Promouvoir la connaissance et la recherche: les publications et rapports

Ouvrage « Paysage et développement durable : les défis de la Convention européenne du paysage », Ed. Conseil de l'Europe, 2006

- **Politiques du paysage : contribution au bien-être des citoyens européens et au développement durable (approches sociale, économique, culturelle et écologique)**
- **Identification, qualification du paysage et objectifs de qualité paysagère, en tirant parti des ressources culturelles et naturelles**
- **Sensibilisation, éducation et formation**
- **Instruments novateurs en vue de la protection, de la gestion et de l'aménagement du paysage**



*Paysage et développement durable:
les enjeux de la Convention européenne
du paysage*

Ouvrage « Les facettes du paysage », Ed. Conseil de l'Europe, 2012

- Paysage, villes et espaces péri-urbains et suburbains
- Paysage et infrastructures de transport : les routes
- L'étude du paysage local européen : la méthode des aires circulaires
- Paysage et éducation des enfants
- Infrastructures routières : les allées d'arbres dans le paysage
- Paysage et éthique



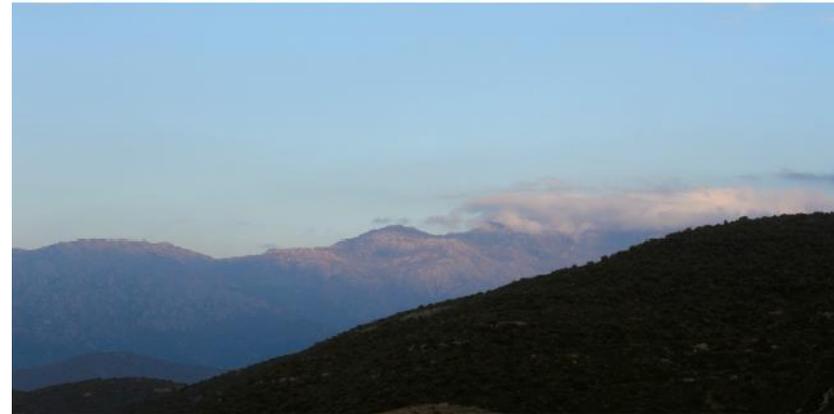
*Facettes du paysage
Réflexions et propositions pour la mise en œuvre
de la Convention européenne du paysage*



Ouvrage « Les dimensions du paysage », Ed. Conseil de l'Europe, 2012

- Paysage et éoliennes
- Paysage et loisirs
- Matériel pédagogique pour l'enseignement du paysage au primaire et secondaire
- Paysage et publicité...

Dimensions du paysage



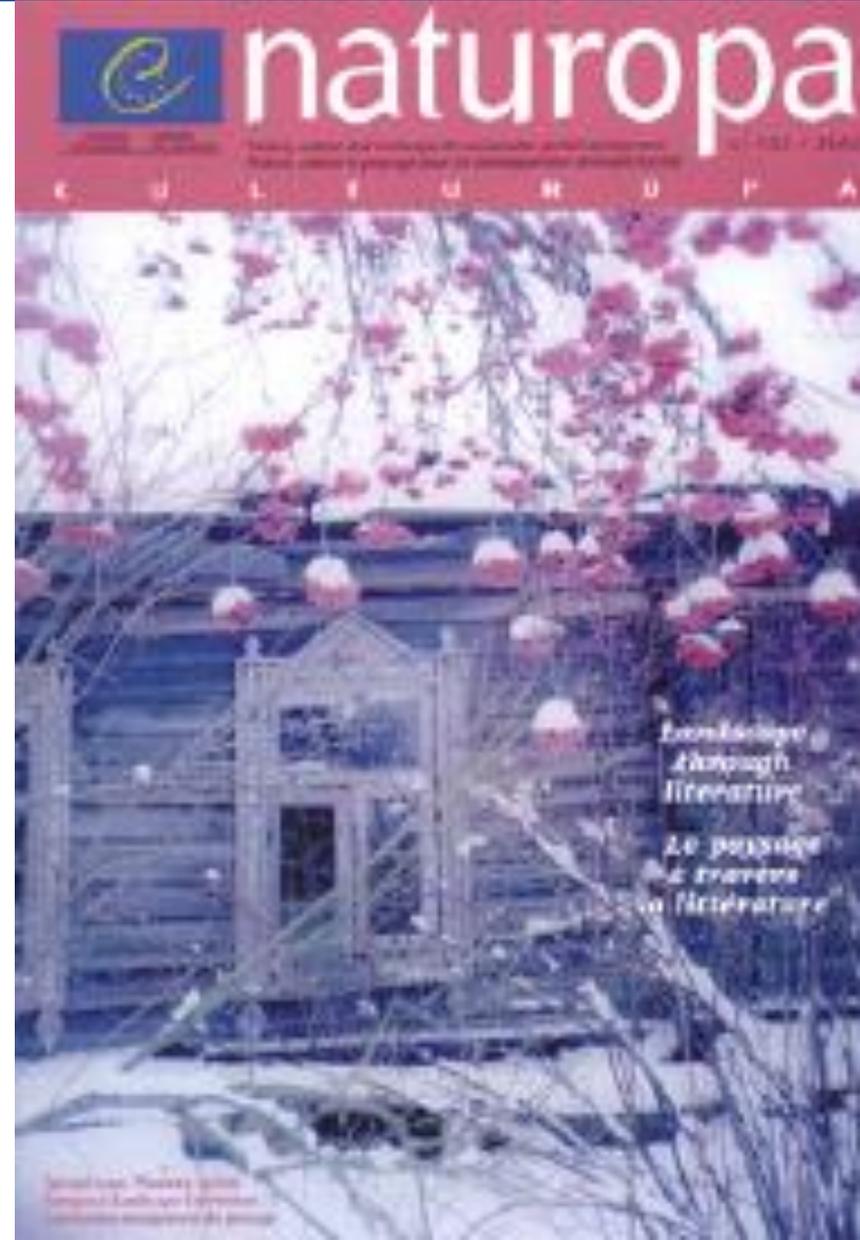
Réflexions et propositions
pour la mise en œuvre
de la Convention européenne
du paysage

5. Favoriser la sensibilisation : la revue Futuropa

- « **Le paysage : cadre de vie de demain** »,
n° 86-1998
- « **La Convention européenne du paysage** »,
n° 98-2002
- « **Le paysage à travers la littérature** »,
n° 103-2005

Les textes et des images en provenance des Etats membres du Conseil de l'Europe montrent que le paysage a eu de tout temps et en tout lieu une dimension spirituelle déterminante pour les individus.

<http://www.coe.int/naturopa/fr>



- « L'habitat vernaculaire, un patrimoine dans le paysage », n° 1-2008

<http://www.coe.int/naturopa/fr>



COUNCIL OF EUROPE

Futuropa

For a new vision of landscape and territory

A Council of Europe Magazine

n° 1 / 2008 – English

Landscape
Territory
Nature
Culture
Heritage
Human beings
Society
Sustainable development
Ethics
Aesthetic
Inhabitants
Perception
Inspiration
Genius loci

*The rural vernacular habitat,
a heritage
in our landscape*



- « Paysage et coopération transfrontalière », n° 2-2010



Paysage
Territoire
Nature
Culture
Patrimoine
Être humain
Société
Développement durable
Éthique
Habitant
Regard
Inspiration
Genius loci

*Paysage et coopération
transfrontalière*



<http://www.coe.int/naturopa/fr>

- « Paysage et espace public »,
n° 3-2012



Futuropa

pour une nouvelle vision du paysage et du territoire

Revue du Conseil de l'Europe

n° 3 / 2012 – Français



Paysage

Territoire

Nature

Culture

Patrimoine

Être humain

Société

Développement durable

Éthique

Habitant

Regard

Inspiration

Genius loci

*Espace public
et paysage :
l'échelle humaine*

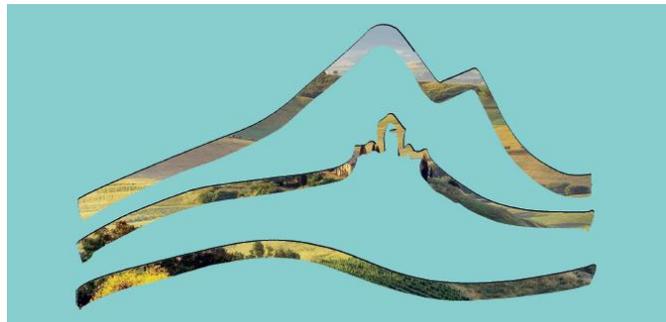
<http://www.coe.int/naturopa/fr>



Journée internationale du paysage du Conseil de l'Europe 20 octobre

La Journée internationale du paysage du Conseil de l'Europe, en s'inspirant de la Convention européenne du paysage, invité les acteurs du paysage, en Europe et au-delà, à célébrer le paysage en tant que « composante essentielle du cadre de vie des populations, expression de la diversité de leur patrimoine commun culturel et naturel, et fondement de leur identité ».

Le Conseil de l'Europe encourage, en particulier, la mise en place de procédures de participation du public, des autorités locales et régionales et des autres acteurs concernés par la conception et la réalisation des politiques du paysage, considérant que sa protection, sa gestion et son aménagement « impliquent des droits et responsabilités pour chacun ».



6. Promouvoir l'accès à l'information

www.coe.int/EuropeanLandscapeConvention/ / www.coe.int/Conventioneuropennedupaysage



The screenshot shows a web browser window with the URL <https://www.coe.int/fr/web/landscape/>. The page header features the Council of Europe logo and the text 'CONSEIL DE L'EUROPE' and 'Convention du Conseil de l'Europe sur le paysage'. A navigation menu includes 'Accueil', 'Salle de presse', 'Convention', 'Réunions', 'Prix du paysage', 'Observatoire international du paysage', and 'Journée internationale du paysage'.

Vous êtes ici : Démocratie > Convention européenne du paysage

La **Convention européenne du paysage** du Conseil de l'Europe a pour objet de promouvoir la protection, la gestion et l'aménagement des paysages et d'organiser la coopération internationale dans ce domaine.



Journées nationales sur la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage en France

STRASBOURG, FRANCE | 26-27 NOVEMBRE 2019

Les Journées nationales sur la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage en France : «...

[Voir toutes les news »](#)



 Calendrier 2019

DOCUMENTATION

- ▶ Textes de référence
- ▶ Publications

Conclusions

Progrès et perspectives

- Le paysage a ainsi été progressivement introduit dans l'agenda politique des gouvernements
- Le concept de paysage tel que défini par la Convention est de plus en plus reconnu par les pouvoirs publics et par les populations
- De nouvelles formes de coopération apparaissent entre les différents niveaux d'autorité – national, régional et local – ainsi qu'entre les ministères ou départements d'un Etat ou d'une région
- Des structures de travail pour le paysage – observatoires, centres ou instituts du paysage – se mettent en place
- Des lois et règlements spécifiques se référant au paysage sont adoptés



- Des Etats ou régions coopèrent par-delà leurs frontières pour les paysages transfrontaliers
- Des prix du paysage se référant au Prix du paysage du Conseil de l'Europe sont lancés
- Des programmes universitaires se référant à la Convention sont adoptés,
- Des universités d'été sur le paysage sont organisées,
- Des biennales, festivals du paysage et expositions se référant aux principes de la Convention se mettent en place
- Un important réseau de coopération international en faveur de la mise en œuvre de la Convention s'est développé



Concept d'une éminente modernité, le paysage représente une mosaïque des quatre dimensions du développement durable : naturelle, culturelle, sociale et économique. Il constitue également un film en constante évolution.

Unique cadre de vie et lieu de rencontre des populations, le paysage est déterminant pour le bien-être matériel, mental et spirituel des individus et des sociétés. Source d'inspiration, il permet de réaliser un voyage, tant individuel que collectif, dans l'espace, le temps et l'imaginaire.

Il appartient à des gouvernements soucieux de mettre en œuvre les principes d'une bonne gouvernance de prendre en considération le paysage à sa juste valeur et d'inscrire la question paysagère dans leurs politiques nationale et internationale.





<http://www.coe.int/Conventioneuropennedupaysage>
<http://www.coe.int/EuropeanLandscapeConvention>